Épargner pour ses projets et sa retraite

Livret salariés PEE - PERECO

workday.

Sommaire

Le fonctionnement de votre dispositif

La gestion financière

La disponibilité de votre épargne

Votre Espace Client : capeasi.com

easyprojets.com

Plus de détails...

Edito

Le fonctionnement de votre dispositif

La gestion financière

La disponibilité de votre épargne

Votre Espace Client

easyprojets.com

Plus de détails...

Une épargne d'entreprise pour vivre pleinement vos projets et votre retraite

Pour vous aider dans la préparation de vos projets et de votre retraite, vous bénéficiez d'un dispositif d'épargne entreprise : un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et un Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO). Grâce à ce dispositif, vous avez la possibilité de vous constituer une épargne et de financer vos projets, avec l'aide de votre entreprise.

Cette épargne pourra être utilisée à votre choix, pour la réalisation de certains de vos projets dont l'achat de votre résidence principale ou pour compléter vos revenus à la retraite à l'aide d'un capital et/ou d'une rente.

Si vous vous posez des questions sur la meilleure façon de profiter de ce dispositif, ce guide vous apportera toutes les réponses.

Belle découverte !

Marie-Pierre Ravoteur
Directrice Épargne Retraite Entreprise AXA

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

Le fonctionnement de votre dispositif

Qu'est-ce que l'épargne d'entreprise ?

L'épargne d'entreprise vous permet de financer vos projets et de préparer votre retraite dans des conditions fiscales et sociales avantageuses. Vous bénéficiez de deux solutions complémentaires :

PEE

Plan d'Épargne Entreprise

PERECO

Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif

Une épargne pour vos projets et votre retraite

Effectuez des versements volontaires pour préparer vos projets à court terme sur votre PEE ou à long terme sur votre PERECO.

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

Le fonctionnement de votre dispositif

Que peut-on verser ?

JOURS DE REPOS NON PRIS OU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Salarié

VERSEMENTS VOLONTAIRES

Salarié

PEE
Durée de placement : 5 ans minimum (1)
Sortie : capital

PERECO
Durée de placement : jusqu'à la retraite (1)
Sortie : capital et/ou rente

(1) Sauf cas de sortie anticipée **En savoir plus**

Le fonctionnement de votre dispositif

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

Réduisez vos impôts aujourd'hui et augmentez votre retraite demain !

Vous pouvez effectuer un versement volontaire déductible de votre revenu imposable dans la limite du Plafond d'Épargne Retraite(1).

Calculez facilement votre réduction d'impôt et votre complément de revenu (1) :

Accédez au simulateur AXA. En quelques clics, obtenez pour un montant de versement choisi :

- votre réduction d'impôt,
- votre complément de retraite.

(1) Vous avez aussi la possibilité d'effectuer un versement non déductible qui sera imposable en cas de sortie en rente et exonéré d'impôt sur le revenu en cas de sortie en capital. Ce choix irrévocable doit être précisé au plus tard, lors du versement volontaire.

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

Le fonctionnement de votre dispositif

PERECO

Regroupez vos comptes pour + de simplicité !

Grâce à votre dispositif, vous pouvez regrouper les autres comptes retraite que vous détenez auprès d'autres établissements :

- l'épargne d'entreprise détenue sur un ancien dispositif : PER, Article 83, PERECO ;
- l'épargne retraite individuelle détenue sur un : PER, PERP, contrat Madelin.

Les avantages :

- un seul dispositif global avec une seule situation de compte pour vous simplifier la vie ;
- une gestion financière optimisée ;
- des conditions négociées par votre entreprise.

Comment faire ?

1

Connectez-vous sur easyprojets.com

> Mes opérations > Transférer mon compte > puis cliquez sur « Retraite supplémentaire AXA »

2

AXA s'occupe du transfert

avec votre ancien assureur

3

AXA vous confirme

votre transfert une fois effectué

Avant de demander un transfert, il est important de regarder les conditions techniques et tarifaires, ainsi que les éventuelles garanties de vos contrats initiaux.

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

La gestion financière

Quelques notions utiles pour tous !

Avant de faire votre choix de gestion financière, il est nécessaire de connaître certaines notions en épargne.
Vous pouvez choisir un ou plusieurs supports d'investissement pour placer votre argent. À tout moment vous pouvez basculer d'un support vers un autre.

Que faut-il savoir avant de faire votre choix ?

Le niveau de risque	La durée du placement	La diversification de votre portefeuille
Le profil de risque et de rendement est mesuré sur une échelle de 1 à 7. 1 représentant le profil de risque et de rendement potentiellement le plus faible et 7 le profil de risque et de rendement potentiellement le plus élevé.	Chaque support d'investissement est accompagné d'un horizon de placement : plus l'horizon de placement est lointain, plus le potentiel de performance est important.	La diversification, suivant les compartiments, entre actions, placements immobiliers, obligations et produits monétaires, permet de lisser les fluctuations du marché.

Que savoir sur les types d'investissement ?

Les actions	Les obligations	Les produits monétaires
Les actions sont des titres de propriété d'une portion du capital d'une société. C'est le placement à favoriser lorsque l'on planifie un projet à long terme supérieur à 5 ans.	Les obligations ne sont pas des titres de propriété sur l'entreprise comme les actions. Ce sont des titres représentant une partie de la dette émise par l'entreprise. C'est un type d'actif sur lequel on peut diversifier son portefeuille lorsque l'on planifie un projet à moyen terme entre 3 et 5 ans.	Les placements monétaires sont investis sur des emprunts à court ou très court terme. C'est le placement à favoriser lorsque l'on planifie un besoin d'argent à court terme inférieur à 1 an.

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

La gestion financière

Quelques notions utiles pour tous !

Que savoir sur les types d'investissement ?

Solidaire	Immobilier
Un investissement est dit « solidaire » lorsque tout ou partie de l'argent placé par l'épargnant est investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Un fonds est dit « Fonds solidaire » dès lors que l'actif du fonds est investi entre 5 et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées.	Il existe plusieurs manières d'investir dans l'immobilier. Soit en direct (achat d'un bien immobilier physique) soit via la « pierre-papier » c'est-à-dire toutes les formes de placements financiers ayant l'immobilier pour support (SCPI, OPCI…).

Quelles sont mes possibilités avec l'offre financière ?

Court terme
Préservation des actifs investis sur une période court terme de 1 à 3 ans.

Moyen terme
Obtenir une rémunération compétitive à 3 ans et plus.

Long terme
Investir à long terme dans les entreprises, dont les PME-ETI françaises.

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

La gestion financière

Vous avez le choix !

La Gestion Libre

En savoir plus

PEE PERECO

C'est vous qui pilotez !

Vous répartissez votre épargne entre les différents supports proposés. Vous adaptez vos choix en fonction de vos projets et de votre sensibilité au risque.

La Gestion AXA PENSION

Gestion par défaut

En savoir plus

PERECO

AXA s'occupe de tout !

Votre épargne est sécurisée progressivement en fonction de la date de votre départ à la retraite.

Bon à savoir !

Vous avez la possibilité de modifier gratuitement votre gestion financière en vous rendant dans votre Espace client sur **capeasi.com**

La gestion financière

PEE PERECO

La Gestion Libre

Avec la Gestion Libre, **l'épargne est gérée selon votre propre répartition** entre les différents supports proposés en fonction de vos projets et du niveau de risque que vous êtes prêt à accepter.

Investissez sur des thématiques d'avenir : santé, nouvelles technologies, transition énergétique...

Donnez du sens à votre épargne avec l'investissement responsable

Accédez à des fonds dont l'objectif principal est de protéger votre épargne

En savoir plus

La gestion financière

Gestion par défaut

PERECO

La Gestion AXA PENSION

Votre épargne est investie sur des supports financiers flexibles adaptés à l'âge de votre départ à la retraite et à votre profil.

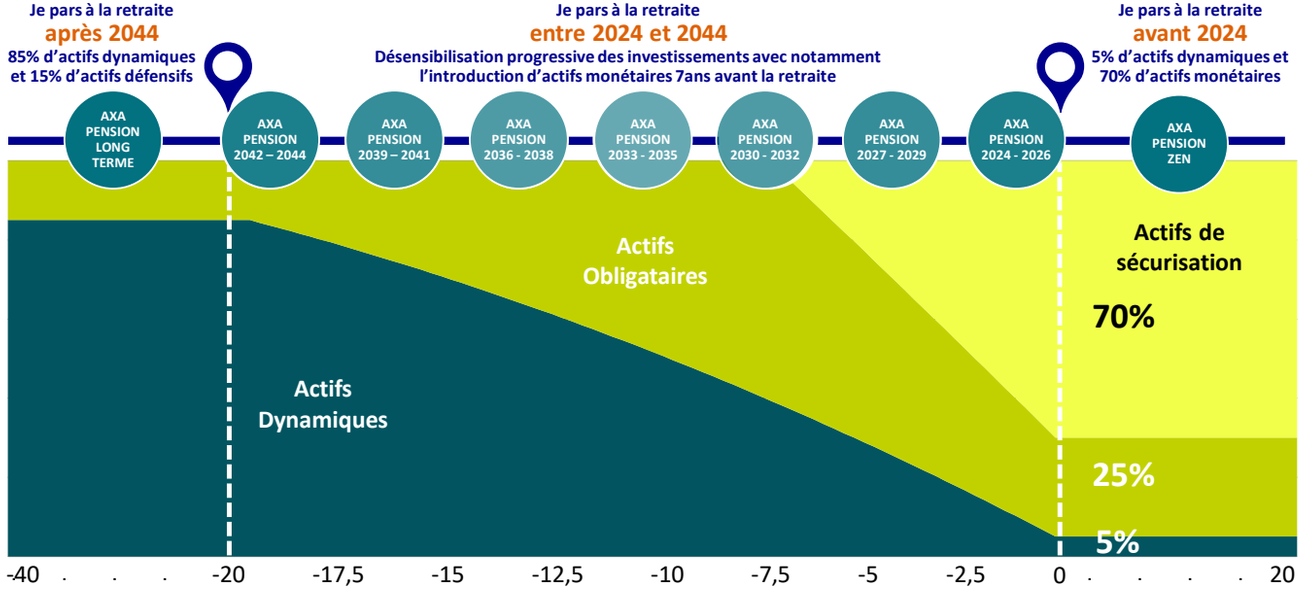

Bon à savoir !

L'âge de départ à la retraite est fixé par défaut à 62 ans. Si vous le souhaitez, vous pouvez personnaliser votre date de départ à la retraite (entre 60 et 70 ans) pour ajuster au mieux la sécurisation de votre épargne.

Connectez-vous sur **capeasi.com** >Mon profil> mes données de pilotage

En savoir plus

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

La disponibilité de votre épargne

À quel moment pouvez-vous récupérer votre épargne ?

PEE

Dans 5 ans :

Lorsque vous placez votre épargne, celle-ci devient disponible au bout de 5 ans.

PERECO

À la retraite

Nous vous accompagnons dans la demande de mise en place de votre retraite supplémentaire en capital et/ou en rente.

Et pas avant ?

La loi prévoit des **cas de déblocage anticipé** qui vous permettent de disposer de votre épargne avant la date prévue pour réaliser vos projets.

En savoir plus

PEE PERECO

Vous souhaitez acquérir votre résidence principale ?

Débloquez l'épargne de votre PEE et de votre PERECO.

Votre Espace Client capeasi.com

Vous avez la possibilité de :

- **Effectuer des versements par carte bancaire ou prélèvement**
- **Accéder à l'historique de vos opérations**
- **Modifier la gestion financière de votre épargne**
- **Accéder à un espace documentaire**

Le fonctionnement de votre dispositif

La gestion financière

La disponibilité de votre épargne

Votre Espace Client

easyprojets.com

Plus de détails...

Votre application AXA Epargne Salariale

Une application pour gérer simplement son épargne salariale depuis son smartphone !

Effectuez toutes vos opérations transactionnelles depuis l'application.

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

easyprojets.com : la plateforme pour visualiser toute votre épargne

easyprojets.com regroupe toute votre épargne :

Retraite de base + AGIRC ARRCO + Épargne retraite + Épargne salariale + Assurance-vie

- **Une vision 360° de l'épargne d'entreprise et individuelle** (AXA et hors AXA)
- **Une estimation de la retraite** (régime général, AGIRC ARRCO et retraite supplémentaire)
- **Un simulateur sur le financement des projets** pour vous aider à préparer vos projets d'avenir
- **La gestion des comptes** (versements volontaires, modification de la gestion financière...) grâce à un accès direct à capeasi.com.
- **Des vidéos, actualités, simulateurs, etc.**

Vous ne disposez pas déjà d'un compte easyprojets.com ?

Rendez-vous sur easyprojets.com > Espace client > Créez un Espace client.

Plus de détails... sur la Gestion Libre

Retour

PEE PERECO

Liste des supports de la Gestion Libre

Actions | Obligations | Immobilier | Solidaire | Monétaire | Autres

Type d'investissement	Nom du fonds / Horizon d'investissement	Allocation d'actif / Profil de risque et rendement[1]	Objectif et stratégie d'investissement
Label ISR 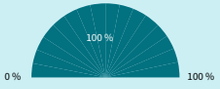	AXA Génération Europe Actions Part 2M > 5 ans	1 2 3 4 5 **6** 7	L'objectif du fonds est la recherche de performance à long terme en s'exposant essentiellement aux marchés actions européens, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire fondée sur l'analyse financière et extrafinancière des sociétés (Environnement, Social, Gouvernance). Ce fonds dispose du label ISR gouvernemental.
Label ISR 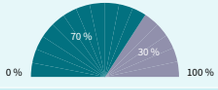	AXA Génération Vitalité Part 2M > 5 ans	1 2 3 4 **5** 6 7	Un fonds diversifié constitué principalement d'actions européennes (cible 70 %) et en complément d'obligations de la zone Euro (emprunts d'États et de grandes entreprises). Le fonds est géré selon les principes de l'Investissement Responsable et dispose du label ISR gouvernemental.
Label ISR 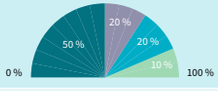	AXA ES Long Terme Part 2M > 8 ans	1 2 3 **4** 5 6 7	Ce fonds vise à répondre aux besoins d'épargne à long terme des investisseurs en cherchant à générer une performance à long terme proche des actions avec une volatilité moindre via une large diversification géographique et des classes d'actifs.
Label ISR 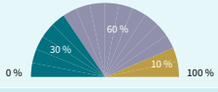	AXA Génération Tempéré Solidaire Part 2M > 4 mois	1 2 3 **4** 5 6 7	AXA Génération Tempéré Solidaire est un fonds diversifié prudent ISR investi notamment entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises, associations ou organisations solidaires spécialisées, agréées par l'État.
Label ISR 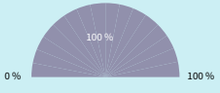	AXA Génération Euro Obligations Part 2M > 3 ans	1 2 **3** 4 5 6 7	L'objectif du fonds est la recherche d'une performance à moyen terme issue d'une sélection d'obligations d'États de la zone euro et d'obligations d'entreprises les mieux notées, tenant compte des principes de l'Investissement Responsable. Ce fonds dispose du label ISR gouvernemental.
Label ISR 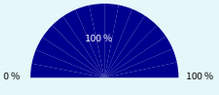	Capital Monétaire > 2mois	**1** 2 3 4 5 6 7	Ce fonds monétaire est un placement de court terme qui met l'accent sur la liquidité et la qualité. Capital Monétaire applique les principes de l'investissement responsable et dispose du label ISR gouvernemental.

Informations mises à jour au 01/11/2022.

L'attention des bénéficiaires est attirée sur les risques pouvant être supportés du fait de leur investissement. Les supports d'investissement proposés ne bénéficiant d'aucune garantie de capital, les bénéficiaires peuvent ne pas récupérer leur investissement initial. Préalablement à tout versement, les bénéficiaires sont invités à se référer à la dernière version en vigueur du DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) de chacun des fonds disponibles dans leur Espace client.

(1) Le profil de risque et de rendement du fonds est lié à son univers d'investissement et à son objectif de performance sur une échelle allant de 1 à 7 (1 représentant le profil de risque et de rendement potentiellement le plus faible et 7 le niveau le plus élevé. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques).

Plus de détails... sur la Gestion AXA PENSION

Le fonctionnement de votre dispositif
La gestion financière
La disponibilité de votre épargne
Votre Espace Client
easyprojets.com
Plus de détails...

Une solution clé en main – Comment ça marche ?

J'ai 44 ans et je partirai à la retraite à 62 ans, soit **en 2040.**

- Mon épargne est donc investie dans le compartiment millésimé correspondant à mon départ à la retraite, **c'est-à-dire le fonds AXA Pension 2039-2041.**
- En 2039, le compartiment 2039-2041 fusionnera dans le compartiment Zen qui contient 5 % d'actifs dynamiques et 95 % d'actifs défensifs.

J'ai 35 ans et je partirai à la retraite à 62 ans, soit **en 2050.**

- Je pars donc à la retraite dans plus de 20 ans, et mon épargne est alors investie dans le compartiment Long Terme qui inclut 85 % d'actifs dynamiques et 15 % d'actifs défensifs.
- En 2030, je serai à 20 ans de la retraite, mon épargne sera transférée dans un nouveau compartiment millésimé correspondant à mon départ à la retraite : c'est-à-dire le fonds AXA Pension 2048-2050.
- En 2050, à mon départ à la retraite le compartiment 2048-2050 fusionnera dans le compartiment Zen, qui inclut 5 % d'actifs dynamiques et 95 % d'actifs défensifs.

Plus de détails... sur les options de rente

PERECO

Quelle option choisir à votre départ à la retraite ?

Si vous bénéficiez d'une rente à la retraite, vous pouvez la personnaliser selon votre situation et vos objectifs en souscrivant l'une des options suivantes. Elles sont exclusives l'une de l'autre : vous choisissez un seul type de rente valable toute la durée de votre retraite. **Le montant de la rente dépendra de l'option choisie.**

RENTE SIMPLE

Quand : à ma retraite.
Pour qui : pour moi même.
Quoi : un complément de revenu jusqu'à mon décès.

RÉVERSION

Quand : au décès du retraité.
Pour qui : conjoint, partenaire de PACS.
Quoi : versement de 50 %, 60 % ou 100 % du montant de la rente de retraite (au choix du collaborateur).

D'autres options de rentes sont également disponibles à votre retraite.

Plus de détails... sur les cas de déblocage anticipé

La loi prévoit des cas de déblocage anticipé qui vous permettent de disposer de votre épargne avant la date prévue. Vous bénéficiez toujours de l'avantage fiscal.

Comment faire ma demande ?

Vous pouvez effectuer votre demande sur **easyprojets.com**

Maison

	PEE	PERECO
Acquisition ou **construction** de la résidence principale.	✓	✓ (1)
Agrandissement ou remise en état de la résidence principale suite à une catastrophe naturelle.	✓	✗

Famille

	PEE	PERECO
Naissance ou adoption d'un 3e enfant puis de chaque enfant suivant.	✓	✗
Mariage ou conclusion d'un **PACS.**	✓	✗
Divorce, séparation ou dissolution du PACS assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé.	✓	✗

Travail

	PEE	PERECO
Création ou reprise d'entreprise par le salarié, ses enfants, son conjoint ou partenaire pacsé.	✓	✗
Rupture du contrat de travail.	✓	✗
Expiration des droits à l'assurance chômage.	✗	✓
Absence de contrat de travail ou de mandat social depuis deux ans minimum à compter du non renouvellement ou de la révocation de son mandat social pour un mandataire social(3).	✗	✓

Accidents de la vie

	PEE	PERECO
Violences conjugales sous ordonnance de protection(2).	✓	✗
Décès du salarié, de son conjoint ou du partenaire pacsé.	✓	✓
Situation de **surendettement**.	✓	✓
Invalidité du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou partenaire pacsé.	✓	✓
Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement pour liquidation judiciaire ou sur demande du président du tribunal de commerce dans le cadre d'une procédure de conciliation pour toute situation justifiant le retrait.	✗	✓

(1) Uniquement pour l'épargne volontaire (épargne temps, versements volontaires et épargne salariale).
(2) Et également si les violences font l'objet d'une information judiciaire, d'une saisine d'un tribunal, d'une mise en examen, d'une condamnation même non définitive, d'une alternative aux poursuites ou d'une composition pénale.
(3) Mandataire social ayant exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance n'ayant pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

Votre service clients AXA

09 70 80 80 57
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

Connectez-vous à votre espace client
sur **capeasi.com** ou téléchargez l'application **AXA Epargne Salariale**

AXA vous répond sur :

Avertissement important
Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document ne peuvent être que partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis dans les limites du prospectus. Préalablement à toute souscription l'investisseur doit prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur mis à disposition sur simple demande. La responsabilité de la Société de gestion, du Promoteur du dispositif d'épargne salariale et du Teneur de comptes conservateurs de parts ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations.

AXA Épargne Entreprise. S.A. au capital de 16 210 261,08 €, Siren 428 191 027 RCS Nanterre, Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex Entreprise d'investissement, agréée en France par l'A.C.P.R. (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09) sous le N°15573, habilitée à exercer la fonction de teneur de compte-conservateur de titres financiers, et à ce titre soumise au Code Monétaire et Financier.

Crédit photo : Getty Images

Réf. 2003445 04 2023